

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE N°2024-596 PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET:

CTEAC Convention de location d'un gîte

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant que Saint-Flour Communauté organise, en 2024, de septembre à décembre, une résidencemission pour un duo artiste-scientifique dont Annie BASCOUL et l'association ACATR représentée par son Président, Christophe BASCOUL, sont les membres, dans le cadre de la CTEAC ;

Considérant la convention de résidence établie entre le duo artiste-scientifique et Saint-Flour Communauté dans laquelle il est indiqué la prise en charge de l'hébergement du duo par Saint-Flour Communauté;

Vu le contrat de location d'un gîte établi par la commune de Val d'Arcomie ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer le contrat de location d'un hébergement, située Le Plo, 15320 Saint-Just pour la période du 28 octobre au 31 octobre 2024, établi par la commune de Val d'Arcomie ;

Article 2 : De fixer les conditions tarifaires comme suit : 3 jours pour un montant total de 149.52 € ;

Article 3 : De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe 2024 ;

Article 4 : De dire qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 5 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

3.1 OCT. 2074 Fait à Saint-Flour-le

La Présidente

Célhe CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire. Transmis en Préfecture le 3 1 OCT. 2024

Publice sur le site internet le 3/40/2024.



GÎTES DE FRANCE CONTRAT DE LOCATION DIRECTE D'UN GÎTE RURAL



Contrat N°2839 (Exemplaire à conserver)

Mail: c.gastal@saintflourco.fr

CHARRIAUD CELINE ZA DU ROZIER

15100 COREN

J'ai le plaisir de vous adresser votre contrat de location et je vous remercie de bien vouloir me retourner un exemplaire signé.

Date du séjour du 28/10/2024 à partir de 16.00 h au 31/10/2024 avant 10.00 h soit 3 jours Hébergement N° 682 : Le Bourg 15320 SAINT JUST

Propriétaire : COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Mairie de Val d'Arcomie

Adresse : Service Tourisme Bourg de Loubaresse

- 15320 VAL D'ARCOMIE

N° tel.: 04 71 73 70 11 - 0780475057 Email : service.tourisme@valdarcomie.fr

Infos pour le contrat :

<u>Taxe de séjour</u> à régler au propriétaire, suivant la réglementation en vigueur localement.

Dépôt de garantie : 200€ €

Charges: Charges non incluses (voir les conditions

particulieres de ventes).

Composition de la famille : 2 adultes, aucun enfant et

aucun bébé

(les enfants de moins de 2 ans ne sont pas pris en compte pour la

capacité)

Capacité: 4 - Niveau de confort: 2 épis

Animaux : Pas de chien, pas de chat - payant(s) par animal selon tarifs indiqués dans la fiche descriptive.

Le prix de la location comprend : 8kw/h par jour, le dépassement sera facturé suivant tarif en vigueur, ou un forfait chauffage (si indiqué dans le descriptif de la fiche du gîte jointe), vous sera réclamé à la fin de votre séjour par les propriétaires.

La fiche descriptive précise l'ensemble des autres caractéristiques de l'hébergement.

Votre location deviendra effective si je reçois à mon adresse avant le : 21/10/2024

- Un exemplaire du présent contrat et des conditions générales de ventes datés et signés.
- Un acompte de 0.00 € (25 %), à régler par chèque bancaire ou postal. Si vous résidez à l'étranger, merci de faire un virement bancaire.

Au-delà de cette date, votre réservation sera annulée et je disposerai du gîte à ma convenance.

 Le solde d'un montant de 149.52 € sera à verser à l'arrivée dans le gite. Les prestations supplémentaires non mentionnées au présent contrat seront payées en fin de séjour.

Taxe de séjour Prix de location	5.52 € 144 €
Prix total du séjour	149.52 €

Je déclare être d'accord sur les termes du contrat, et avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe, des conditions générales jointes au présent document.

A VAL D'ARCOMIE, le Mairie de Val d'Arcomie COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE (Signature du propriétaire)

Fait à	
Le	
(Signature du locataire précédée de la mention manuscrite "l	u et approuvé")

Accusé de réception en préfecture 015-20066660-20241031-DEC2024-596-AU Date de réception préfecture : 31/10/2024

Conformément à la loi Tinformatique et Liberté, les informations nominatives ci-dessus sont obligatoires, vos droits d'accès et de recofication p sauf opposition expresse de votre part, les informations pourront faire l'objet d'une cession commerciale.



GÎTES DE FRANCE CONTRAT DE LOCATION DIRECTE D'UN GÎTE RURAL



Contrat N°2839 (Exemplaire à retourner)

Mail: c.gastal@saintflourco.fr CHARRIAUD CELINE ZA DU ROZIER

15100 COREN

J'ai le plaisir de vous adresser votre contrat de location et je vous remercie de bien vouloir me retourner un exemplaire signé.

Date du séjour du 28/10/2024 à partir de 16.00 h au 31/10/2024 avant 10.00 h soit 3 jours Hébergement N° 682 : Le Bourg 15320 SAINT JUST

Propriétaire : COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Mairie de Val d'Arcomie

Adresse : Service Tourisme Bourg de Loubaresse

- 15320 VAL D'ARCOMIE

N° tel.: 04 71 73 70 11 - 0780475057 Email : service.tourisme@valdarcomle.fr

Infos pour le contrat :

<u>Taxe de séjour</u> à régler au propriétaire, suivant la réglementation en vigueur localement.

Dépôt de garantie : 200€ €

Charges: Charges non incluses (voir les conditions

particulieres de ventes).

Composition de la famille : 2 adultes, aucun enfant et

aucun bébé

(les enfants de moins de 2 ans ne sont pas pris en compte pour la

capacité)

Capacité: 4 - Niveau de confort: 2 épis

Animaux : Pas de chien, pas de chat - payant(s) par animal selon tarifs indiqués dans la fiche descriptive.

Le prix de la location comprend : 8kw/h par jour, le dépassement sera facturé suivant tarif en vigueur, ou un forfait chauffage (si indiqué dans le descriptif de la fiche du gîte jointe), vous sera réclamé à la fin de

votre séjour par les propriétaires.

La fiche descriptive précise l'ensemble des autres caractéristiques de l'hébergement.

Votre location deviendra effective si je reçois à mon adresse avant le : 21/10/2024

- Un exemplaire du présent contrat et des conditions générales de ventes datés et signés.
- Un acompte de 0.00 € (25 %), à régler par chèque bancaire ou postal. Si vous résidez à l'étranger, merci de faire un virement bancaire.

Au-delà de cette date, votre réservation sera annulée et je disposerai du gite à ma convenance.

 Le solde d'un montant de 149.52 € sera à verser à l'arrivée dans le gite. Les prestations supplémentaires non mentionnées au présent contrat seront payées en fin de séjour.

Taxe de séjour Prix de location	5.52 € 144 €
Prix total du séjour	149.52 €

Je déclare être d'accord sur les termes du contrat, et avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe, des conditions générales jointes au présent document.

A VAL D'ARCOMIE, le	
Mairie de Val d'Arcomie COMMUNE DE	EVAL
D'ARCOMIE	
(Signature du propriétaire)	

* C.	
Le	

(Signature du locataire précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Accusé de réception en préfecture 015-20006660-20241031-DEC2024-596-AU 0 até des elles sés alicas de 3470-2031 Date de réception préfecture : 31/10/2024